

PROCES-VERBAL de la délibération du Conseil Municipal

Séance du 30 juillet 2012

(Reçu en SP de Sélestat le 09/08/2012)

Sous la présidence **de M. SIMLER Henri, Adjoint au Maire.**
Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, SCHWOEHRER Martine, GASCHY Virginie, et MM. SIMLER Henri, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHÉ Patrice, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe**
Absents excusés : **LOOS Jean-Blaise (pouvoir à SIMLER Henri), LAUFFENBURGER Mathieu**
Secrétaire de séance : **BOUILLÉ Laurence**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2012

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 25/06/2012.

2. TRAVAUX GRAVILLONNAGE VOIRIE

SIMLER Henri informe les élus que les rues Schmittlach et Nachtweid sont très abîmées c'est pourquoi il convient de refaire l'enduit. Il présente deux devis de BURGER SCREG EST à Erstein, entreprise ayant un contrat avec la CCRM, qui propose deux solutions : un enduit monocouche pour 8 717,40 € HT soit 10 426,01 € TTC ou un enduit bicouche pour 13 833 € HT soit 16 544,27 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les travaux de gravillonnage des rues Schmittlach et Nachtweid ;
- **DECIDE** de réaliser un enduit monocouche ;
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise BURGER SCREG EST dont le montant s'élève à 8 717,40 € HT soit 10 426,01 € TTC ;
- **AUTORISE** M. SIMLER Henri, Adjoint au Maire ayant délégation, de signer le devis.

3. DECISION MODIFICATIVE

SIMLER Henri explique que les travaux de gravillonnage approuvés au point 2 n'étaient pas prévus au Budget Primitif 2012. De ce fait, il convient de transférer des crédits de la manière suivante :

- article 2128 : - 11 000 €
- article 2151 : + 11 000 €

Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** le transfère de crédits de 11 000 € de l'article 2128 à l'article 2151.

ADOpte À L'UNANIMITE.

4. AVIS PROJETS DESSERTE RESEAU 67

SIMLER Henri présente la situation de l'offre de transport et plus particulièrement de la ligne régulière 521 (Schoenau – Sélestat). Suite à une réunion avec le service des transports du Conseil Général du Bas-Rhin et Réseau 67, il s'avère que cette dernière ne répond plus aux exigences du seuil de performance à savoir :

- fréquentation non scolaire dépassant 5 000 voyages par an et 1 voyageur par service
- coût moyen par voyageur non scolaire inférieur à 20 €

La solution proposée est de transformer cette ligne régulière en ligne scolaire dédiée avec pour principes de calibrer le transport à 1 aller-retour par jour à destination des établissements scolaires et uniquement pendant les périodes scolaires et de proposer un accès aux clients non scolaires dans la limite des places disponibles.

La commune peut rendre son avis sur les projets de desserte jusqu'à la fin août. Après quoi une seconde réunion est prévue début septembre afin de présenter l'organisation fine des lignes à l'horizon septembre 2013. De plus, une réunion intermédiaire sollicitée par le Département permettra d'approfondir les pistes de la réorganisation de l'offre locale.

Après présentation des différents éléments, transmis au préalable aux conseillers par voie électronique et papier, un débat s'engage.

Le Conseil Municipal, formule les observations suivantes :

- juge que 1 aller-retour par jour est une mesure trop restrictive et souhaite que 2 allers-retours soient proposés pour les scolaires. Par ailleurs, il conviendra de définir précisément les arrêts à Sélestat ou les établissements scolaires desservis. Dans la solution proposée ne figure pas l'horaire retour.
- demande que le transport à la demande proposé aux usagers non scolaires soit mieux expliqué ou mieux vulgarisé et étendu à la ville de Sélestat pour les communes concernées par la ligne 521.
- souhaite qu'une réflexion ou discussion sur l'organisation de la ligne soit menée plus régulièrement (après une ou deux années de fonctionnement) pour « coller mieux » avec la réalité et avoir la possibilité de corriger l'organisation en conséquence.

ADOpte À L'UNANIMITE

5. DIVERS ET INFORMATIONS

a) SMICTOM

Le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est consultable en mairie.

b) Eglise

Le choix du revêtement pour l'escalier extérieur s'est porté sur le grès des Vosges. L'échafaudage sera retiré au retour des congés de l'entreprise. La chape a également été posée dans le local technique. Des lamelles doivent encore être posées sur le clocher.

c) Mise aux normes d'accessibilité

Le diagnostic d'accessibilité de la mairie et de la voirie a été établi. Chaque conseiller sera destinataire d'une copie de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 heures 45 minutes.